

LES SNOWBIRDS CANADIENS ET L'IMPÔT AMÉRICAIN

Déterminer VOTRE situation fiscale

Pour déterminer votre situation fiscale aux États-Unis, l'IRS utilise une formule appelée « **Substantial Presence Test** ».

2020

Tous les jours passés aux É.-U.



2019

1/3 des jours passés aux É.-U.



2018

1/6 des jours passés aux É.-U.

Moins de 183

ÉTRANGER NON RÉSIDENT

Si le résultat de cette addition est inférieur à 183, vous serez considéré comme **non résident** aux fins fiscales et vous ne serez pas assujéti à l'**impôt sur le revenu américain**.

Si vous ne répondez pas aux critères du « Substantial Presence Test », vous n'êtes *pas obligé* de soumettre le **formulaire 8840** à l'IRS.

Égal ou supérieur à 183

ÉTRANGER RÉSIDENT

Si le résultat de cette addition est égal ou supérieur à 183 et que vous avez passé au moins 31 jours aux É.-U. en 2020, vous serez considéré comme un **résident** aux fins fiscales et vous pourriez être assujéti à l'**impôt sur le revenu américain**.

Pour éviter l'impôt américain, il faut soumettre le **formulaire 8840** à l'IRS chaque année (un formulaire par personne) avant la date limite (habituellement le **15 juin**).